

Charleroi, le 14 mai 2021

N/Réf. : LC/PhT/SL/ML - 60127

Agents traitants : Séverine LAMBERT – Tél. : 071/44.06.87 – Email : severine.lambert@tibi.be

Maryse LESOYE – Tél. : 071/60.11.92 – Email : maryse.lesoye@tibi.be

Madame,
Monsieur,

Objet : Séance publique du Conseil d'administration du 30 juin 2021

L'article 1532-1 § 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prescrit aux Intercommunales d'organiser une **séance publique du Conseil d'administration** après l'Assemblée générale de juin.

Cette année, toutefois, **la présence physique**, tant des administrateurs que du public **n'est pas souhaitée** en raison de la crise sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et des mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus.

Aussi, conformément au Décret du 1er octobre 2020, modifié par le décret du 1er avril 2021, organisant jusqu'au 30 septembre 2021 la tenue des réunions des organes des intercommunales, qui autorise exceptionnellement les procédures écrites, vous êtes conviés à poser toutes questions que vous vous posez sur le « Rapport de Gestion 2020 » de Tibi à l'adresse mail suivante : maryse.lesoye@tibi.be.

Les questions et les réponses apportées seront déposées sur le site internet de Tibi.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Léon CASAERT,
Président



Tibi

Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

Rue du Déversoir 1 - BE 6010 Charleroi (Couillet)

Tél. : +32 (0)71 44 00 40 - Fax : +32 (0)71 36 04 84

TVA : BE 201 543 234

www.tibi.be - info@tibi.be - 0800 94 234